

Le 30 JUIN

Les Magasins d'habillement pour Hommes, Jeunes Gens, Garçonnettes

A FAIDHERBE

seront transférés : 71, rue Nationale, Lille
(coin de la rue de l'Hôpital-Militaire)

ACTUELLEMENT : dans les Magasins
LILLE - 17, rue Nationale; 2, rue Jean-Roisin - LILLE

- SOLDES -

PRIX EXCEPTIONNELS

A partir de 19 heures. — Concert-festiva : 1. Audé de la Cecilia; 2. Fête gymnique par « La Gauloise »; 3. Concert par la Philharmonie du Crétinier. — Fca d'artifice.
Prix d'entrée : 1 franc, carte valable deux jours et donnant droit au tirage de la tombola.

CONSULTATIONS DE NOURRISSONS. — Jeudi 21 juin, séances de consultations de nourrissons, à 9 heures, à l'école de filles de la rue de Boulogne; à 14 heures 30, à l'annexe de l'Hôtel de Ville.

Les nourrissons non encore présentés à la consultation précédente sont admis à l'annexe de la Mairie, Bureau de l'Office Social.

VACCINATIONS GRATUITES. — Jeudi 21 juin, les séances de vaccinations et de revaccinations auront lieu à 10 heures 30 à l'école de filles de la rue de Boulogne et à 15 heures à l'annexe de l'Hôtel de Ville.

Le Maire rappelle que sont soumis à la vaccination antivaricelle tous les enfants de moins d'un an, ceux nés en 1918 et les personnes nées en 1908.

« LA GAULOISE ». — Ce soir, à 20 heures, répétition du programme qui sera exécuté lundi à la Fête des Ecoles.

AUX ACCORDEONISTES « L'AVENIR ». — Ce soir, répétition générale pour la sortie de dimanche prochain.

Leçons gratuites de solfège aux sociétaires.

ETAT-CIVIL. — Naissances : Pierre Desprois, rue des Fours, 21; Denise Dredin, rue du Mont-à-Leux, 28; Marie-Thérèse Lepoutre, rue de France, 33; Raymond Dejas, sentier de la Belle-Fraternité, 1; Paul Delaunoy, rue de Valenciennes, 28 bis; Denise Vandenberghe, Margre-Tout, 1 bis.

Publication. — Albert Loculier, carreau, rue d'Oran, 10 et Germaine Perot, tissande, rue des Fleurs, 21.

Décès. — Victor Hennion, 71 ans, rue du Mont-à-Leux, 50; Eugène Gertgen, 55 ans, rue de Roubaix, 18.

CROIX

FRATERNELLE DES ACCORDEONISTES. — Aujourd'hui mercredi, rassemblement à 20 h., à la Mairie, en tenue.

POUR LES VEILLARDS DE L'HOSPICE. — On a versé 50 francs à la suite d'un banquet de l'Amical-Club Croisien.

SERVICE DES EAUX. — Le Maire informe des habitants des rues de la Chasse, Duplex et Victor-Hugo, que la distribution d'eau ne sera pas assurée jeudi 21 juin, de 10 h. à 16 heures, par suite de gros travaux pour l'amélioration du service d'incendie.

Les habitants de ces rues sont invités à se munir d'eau potable.

ETAT-CIVIL. — Naissances. — Caplet Roger, 75, rue Courbet; — Taffin Collette, avenue Gustave Delory, 19.

DOUCE CONVALESCENCE

Dessein d'Albert Guillaume



— Qu'est-ce que le Docteur a écrit là?... prendre après chaque repas... un... une... — Une coupe de Champagne Morlant (de la Marne), parbleu!

WASQUEHAL

LA NOYEE DU PONT DE L'ENERGIE EST IDENTIQUE

Grâce au signalement que nous avons donné dans notre édition d'hier matin, la femme retirée du Canal de Foubais, à proximité du pont de l'Energie, a pu être identifiée dans la matinée de mardi.

Le corps de cette femme, qui avait été transporté à la morgue de Wasquehal, après les formalités usuelles, a été reconnu par sa fille. Il s'agit de Mme Vve Delaire, née Hortense Corde, âgée de 72 ans, demeurant à Roubaix, rue de Luxembourg, 4, et Saint-Louis 11.

Des résultats de l'enquête faite par M. Jovel, commissaire de police de la ville, il résulte que la mort est accidentelle.

CHUTE DE LA MEUSE. — L'E.N.F. — En procédant à la réparation d'une chaudière, à l'Energie Electrique, le chauffeur Arsène Taisne, 47 ans, 56, Boulevard Zola, à Croix, était tombé sur une échelle pour effectuer ce travail, en descendant le chauffeur l'échelle et tomba sur le sol d'une hauteur de quatre mètres. Il reçut les premiers soins de M. le docteur Barrocy qui releva des lésions au crâne et au petit crâne, incapacité de travail de trois semaines.

LA MAIN MEURTRE. — A l'usine de Saint-Gobain, Fournier Victor Dupont, rue de l'Egalité à Wasquehal, se faisait des tensions à la main droite, en desserrant un boulon avec une clef. Repos 12 jours.

NOUS JEUNES INSTITUTEURS A L'HONNEUR. — M. Dauduin, instituteur-adjoint à l'école des garçons du Capreau, vient de subir pour la troisième fois et toujours avec un brillant succès, l'examen de licence ès sciences (pédagogie) à l'Université de Lille. Il obtient ainsi le titre de licencié ès sciences.

M. Pauchet, également adjoint à la même école, vient de passer le même examen et obtient son premier certificat de licence. Il vient de terminer son service militaire en novembre dernier avec le grade de sous-lieutenant de réserve et a bien employé les quelques mois dont il disposait, vu que ce brillant succès qu'il vient d'obtenir lui ouvre la route pour l'obtention du titre qui vient d'être conféré à nos collègues Baudin.

Nous adressons nos vives félicitations aux heureux lauréats qui font honneur à la commune et au personnel enseignant de Wasquehal.

CONSULTATION DES NOURRISSONS. — Aujourd'hui mercredi, à 15 heures, consultation des nourrissons à l'école maternelle du Capreau et demain jeudi à même heure à la Mairie, pour le quartier du Centre.

CHIFFRE D'AFFAIRES (Capreau). — Jeudi 21 juin, de 9 à 11 heures et de 14 à 16 heures, paiement de la taxe sur le chiffre d'affaires afférent au mois de mai, au débit de tabacs de la rue de Tourcoing, pour les commerçants payant mensuellement.

ETAT CIVIL. — Naissance : Jacqueline Capelle, 3, rue du Triez.

Publications de mariages : Gaston Didier, 9, rue du Boulevard, et Marie-Louise Lemoine, à Fiers. — Antoine Tomczyk, à Croix, et Victoire Bombka, à Wasquehal.

CONSEIL DE REVISION. — Les opérations de classement du Conseil de révision auront lieu aujourd'hui mercredi, à 15 heures, à l'Hôtel de Ville, pour les jeunes gens de la Classe 1928 et les ajournés des classes 1927, 1926 et 1925.

LA 17^e FETE FEDERALE DES AMICALES LAIQUES DU CANTON. — Le Président de la Fédération laïque du Canton de Lannoy a

adressé aux Délégués cantonaux, au Personnel enseignant, aux Présidents, Présidents et Secrétares des Amicales, aux Amis de l'Ecole laïque, une circulaire dans laquelle il confirme que la 17^e Fête Fédérale et les Concours sportifs auront lieu à Fiers-Breucq, le 1^{er} juillet prochain.

Les amicalistes seront reçus officiellement par le Comité d'organisation, présidé par M. Duquesne, maire de Fiers.

Cette réception se fera à 10 h. 45, Salle des Fêtes, place Constantin Descat.

Le trésorier fédéral procédera pendant la réception, Salle des Fêtes, à la perception des cotisations de 1928, à raison de 0 fr. 50 par membre.

Il compte sur la ponctualité des trésoriers d'Amicale.

SOCIETE DE SECOURS MUTUELS SAINT-BERTHARD. — L'appel fait par la Société en vue de la formation d'une Section Femmes et Enfants, a été entendu, et a amené plusieurs adhésions.

Il est rappelé que les femmes et les enfants adhérents à la Société, paieront leur cotisation à partir du 1^{er} juillet, pour avoir son effet trois mois après.

Il est rappelé que les ouvriers du textile ont les avantages accordés par le Consortium.

La Commission de la Société se réunira jeudi soir, à 17 h. 30, à son siège, « Café du Coq ».

ORPHEON TOURQUENNOIS. — Aujourd'hui mercredi, répétition générale, jeudi, répétition au local à 19 h. 45, pour le concert qui a lieu au Gymnase à 20 heures. Présence indispensable.

SECTION TOURQUENNOISE DU NORD-TOURNAI. — Excursion au dimanche 21 juin, au Mont de l'Enclus, Départ 7 heures de la place Stasiopoli (Café J. Delanoy), itinéraire : Moulin Foton, Pont Nicolas (point de jonction avec la Section Boubaisienne), Leers, Espierres, Helchin, Orphey. Retour 16 heures. Itinéraire même qu'à l'aller. Tombol entre tous les participants. Capitaines de route : J. Delanoy, A. Delanoy, J. Kerken.

ARTISANAT FRANÇAIS DE TOURCOING. — Permanence : mercredi de 18 à 19 heures, salle des Artisans, Institut Gombot, 10, rue de Gand. On reçoit les adhésions.

APRES LE COURTEAU. — Les concurrents du concours de calcul sont avisés qu'ils peuvent remettre leurs réponses dans les dépôts de vote de l'OFFICE YOGHOURT CREME LACTELLA. Les résultats seront publiés.

ETAT-CIVIL. — Naissances. — François Maes, rue du Virolet, 27; Raymond Maréchal, rue Nouvelle (Croix Rouge) 18; Aimé Corneille, rue de la Rochelle, 13.

Publications. — Edouard Leclercq, ouvrier agricole, rue du Rotelet, 400, et Julia Renard, pigeonneuse, rue de Valenciennes, 10.

Décès. — Jacques Tack, 3 mois, rue Nationale, 12; Edmond Despichin, 80 ans, rue du Haze, 17; Cyrille Deschamps, 75 ans, rue Yalmé, 17; Louis Dumortier, 75 ans, rue Mal. Bruns, 17.

LES CONCERTS PUBLICS

Demain jeudi 21 juin, à 20 heures, aura lieu salle du Gymnase, rue de Gand, un concert public par l'Orpheyon Tourquois, sous la direction de M. E. Corne, avec le concours de l'Orchestre Symphonique du Floccon.

Ci-après le programme : 1. Hymne national, par la Symphonie (G. Berthoin). — 2. Le Collier de la Reine, ouverture, par la Symphonie (E. Pavan). — 3. Chantons de Printemps, chor. (H. Weyler). — 4. L'Hymne à la Nuit, chor. (Laurent de Rille). — 5. La Petite Maison, chor. (Marc Delmas). — 6. Le Bouvreuil, polka pour flûte par la Symphonie (S. B. Lemaire). — 7. Inter-mède. — Van Sclant Bond, comédie de genre. — 9. « Une tête de Turc », comédie en 1 acte, de MM. M. Sonal et A. de Polkes, par la Section de l'Orpheyon Tourquois, sous la direction de M. Desiré Mansart, par la Symphonie (G. Gabekis).

Le piano d'accompagnement sera tenu par M. F. Vanhoye, de l'E.N.F. — En procédant à la réparation d'une chaudière, à l'Energie Electrique, le chauffeur Arsène Taisne, 47 ans, 56, Boulevard Zola, à Croix, était tombé sur une échelle pour effectuer ce travail, en descendant le chauffeur l'échelle et tomba sur le sol d'une hauteur de quatre mètres. Il reçut les premiers soins de M. le docteur Barrocy qui releva des lésions au crâne et au petit crâne, incapacité de travail de trois semaines.

LA MAIN MEURTRE. — A l'usine de Saint-Gobain, Fournier Victor Dupont, rue de l'Egalité à Wasquehal, se faisait des tensions à la main droite, en desserrant un boulon avec une clef. Repos 12 jours.

NOUS JEUNES INSTITUTEURS A L'HONNEUR. — M. Dauduin, instituteur-adjoint à l'école des garçons du Capreau, vient de subir pour la troisième fois et toujours avec un brillant succès, l'examen de licence ès sciences (pédagogie) à l'Université de Lille. Il obtient ainsi le titre de licencié ès sciences.

M. Pauchet, également adjoint à la même école, vient de passer le même examen et obtient son premier certificat de licence. Il vient de terminer son service militaire en novembre dernier avec le grade de sous-lieutenant de réserve et a bien employé les quelques mois dont il disposait, vu que ce brillant succès qu'il vient d'obtenir lui ouvre la route pour l'obtention du titre qui vient d'être conféré à nos collègues Baudin.

Nous adressons nos vives félicitations aux heureux lauréats qui font honneur à la commune et au personnel enseignant de Wasquehal.

CONSULTATION DES NOURRISSONS. — Aujourd'hui mercredi, à 15 heures, consultation des nourrissons à l'école maternelle du Capreau et demain jeudi à même heure à la Mairie, pour le quartier du Centre.

CHIFFRE D'AFFAIRES (Capreau). — Jeudi 21 juin, de 9 à 11 heures et de 14 à 16 heures, paiement de la taxe sur le chiffre d'affaires afférent au mois de mai, au débit de tabacs de la rue de Tourcoing, pour les commerçants payant mensuellement.

ETAT CIVIL. — Naissance : Jacqueline Capelle, 3, rue du Triez.

Publications de mariages : Gaston Didier, 9, rue du Boulevard, et Marie-Louise Lemoine, à Fiers. — Antoine Tomczyk, à Croix, et Victoire Bombka, à Wasquehal.

CONSEIL DE REVISION. — Les opérations de classement du Conseil de révision auront lieu aujourd'hui mercredi, à 15 heures, à l'Hôtel de Ville, pour les jeunes gens de la Classe 1928 et les ajournés des classes 1927, 1926 et 1925.

LA 17^e FETE FEDERALE DES AMICALES LAIQUES DU CANTON. — Le Président de la Fédération laïque du Canton de Lannoy a

LYS

SUCCES SCOLAIRE. — Seize garçons, présentés par M. Verbae, directeur de l'école communale de Lys, aux examens du Certificat d'études primaires, ont subi avec succès ces épreuves dont l'un avec la mention Bien, d'autre part, trois d'elles présentées par Mlle Camberlin, directrice de l'école de filles, ont également été reçues dont l'une avec la mention Bien.

Nos félicitations à ces jeunes lauréats ainsi qu'à leur dévoués maîtres et maîtresses.

CHERENG

ACTE DE PROBITE. — Un portefeuille contenant 330 francs a été trouvé rue du Gruson, à Chereng, par M. Albert Wauquier, chef de brigade au chemin de fer. M. Wauquier s'est empressé de le remettre au maire de la commune qui lui très heureux de pouvoir le rendre à son propriétaire, M. Victor Clamert, capitaine des Douanes, en vacances à Chereng. Félicitations pour le beau geste de M. Wauquier.

ETAT CIVIL. — Naissances : Charles-Jean Barbieux et Paule-Thérèse Leroy, rue du Gruson.

ASCQ

CLUB APF-AVI-HORTICOLE. — Les concours inter-sociétaires de jardins et basses-cours sont ouverts. Les visites, domiciliaires seront effectuées sans frais à partir du 21 juin par des Commissions choisies à cet effet.

Les sociétés intéressées à prendre part sont priées de faire inscrire le plus rapidement possible et avant la date du 21 juin au siège de la Société, au Centre de la République, 10, rue Pasteur, ou au secrétaire H. Ballien, rue Courbet, 9.

Les personnes non adhérentes auront à participer en consacrant une adhésion à l'inscription pour un somme de 10 fr., qui leur donnera droit à tous les avantages de la Société, notamment la participation gratuite d'un panier de grains et légumes d'une valeur de 20 francs.

Les personnes non adhérentes auront à participer en consacrant une adhésion à l'inscription pour un somme de 10 fr., qui leur donnera droit à tous les avantages de la Société, notamment la participation gratuite d'un panier de grains et légumes d'une valeur de 20 francs.

Les personnes non adhérentes auront à participer en consacrant une adhésion à l'inscription pour un somme de 10 fr., qui leur donnera droit à tous les avantages de la Société, notamment la participation gratuite d'un panier de grains et légumes d'une valeur de 20 francs.

Les personnes non adhérentes auront à participer en consacrant une adhésion à l'inscription pour un somme de 10 fr., qui leur donnera droit à tous les avantages de la Société, notamment la participation gratuite d'un panier de grains et légumes d'une valeur de 20 francs.

Les personnes non adhérentes auront à participer en consacrant une adhésion à l'inscription pour un somme de 10 fr., qui leur donnera droit à tous les avantages de la Société, notamment la participation gratuite d'un panier de grains et légumes d'une valeur de 20 francs.

Les personnes non adhérentes auront à participer en consacrant une adhésion à l'inscription pour un somme de 10 fr., qui leur donnera droit à tous les avantages de la Société, notamment la participation gratuite d'un panier de grains et légumes d'une valeur de 20 francs.

Les personnes non adhérentes auront à participer en consacrant une adhésion à l'inscription pour un somme de 10 fr., qui leur donnera droit à tous les avantages de la Société, notamment la participation gratuite d'un panier de grains et légumes d'une valeur de 20 francs.

Les personnes non adhérentes auront à participer en consacrant une adhésion à l'inscription pour un somme de 10 fr., qui leur donnera droit à tous les avantages de la Société, notamment la participation gratuite d'un panier de grains et légumes d'une valeur de 20 francs.

Les personnes non adhérentes auront à participer en consacrant une adhésion à l'inscription pour un somme de 10 fr., qui leur donnera droit à tous les avantages de la Société, notamment la participation gratuite d'un panier de grains et légumes d'une valeur de 20 francs.

Les personnes non adhérentes auront à participer en consacrant une adhésion à l'inscription pour un somme de 10 fr., qui leur donnera droit à tous les avantages de la Société, notamment la participation gratuite d'un panier de grains et légumes d'une valeur de 20 francs.

Les personnes non adhérentes auront à participer en consacrant une adhésion à l'inscription pour un somme de 10 fr., qui leur donnera droit à tous les avantages de la Société, notamment la participation gratuite d'un panier de grains et légumes d'une valeur de 20 francs.

Les personnes non adhérentes auront à participer en consacrant une adhésion à l'inscription pour un somme de 10 fr., qui leur donnera droit à tous les avantages de la Société, notamment la participation gratuite d'un panier de grains et légumes d'une valeur de 20 francs.

Les personnes non adhérentes auront à participer en consacrant une adhésion à l'inscription pour un somme de 10 fr., qui leur donnera droit à tous les avantages de la Société, notamment la participation gratuite d'un panier de grains et légumes d'une valeur de 20 francs.

Les personnes non adhérentes auront à participer en consacrant une adhésion à l'inscription pour un somme de 10 fr., qui leur donnera droit à tous les avantages de la Société, notamment la participation gratuite d'un panier de grains et légumes d'une valeur de 20 francs.

Les personnes non adhérentes auront à participer en consacrant une adhésion à l'inscription pour un somme de 10 fr., qui leur donnera droit à tous les avantages de la Société, notamment la participation gratuite d'un panier de grains et légumes d'une valeur de 20 francs.

Les personnes non adhérentes auront à participer en consacrant une adhésion à l'inscription pour un somme de 10 fr., qui leur donnera droit à tous les avantages de la Société, notamment la participation gratuite d'un panier de grains et légumes d'une valeur de 20 francs.

Les personnes non adhérentes auront à participer en consacrant une adhésion à l'inscription pour un somme de 10 fr., qui leur donnera droit à tous les avantages de la Société, notamment la participation gratuite d'un panier de grains et légumes d'une valeur de 20 francs.

Les personnes non adhérentes auront à participer en consacrant une adhésion à l'inscription pour un somme de 10 fr., qui leur donnera droit à tous les avantages de la Société, notamment la participation gratuite d'un panier de grains et légumes d'une valeur de 20 francs.

Les personnes non adhérentes auront à participer en consacrant une adhésion à l'inscription pour un somme de 10 fr., qui leur donnera droit à tous les avantages de la Société, notamment la participation gratuite d'un panier de grains et légumes d'une valeur de 20 francs.

Les personnes non adhérentes auront à participer en consacrant une adhésion à l'inscription pour un somme de 10 fr., qui leur donnera droit à tous les avantages de la Société, notamment la participation gratuite d'un panier de grains et légumes d'une valeur de 20 francs.

Les personnes non adhérentes auront à participer en consacrant une adhésion à l'inscription pour un somme de 10 fr., qui leur donnera droit à tous les avantages de la Société, notamment la participation gratuite d'un panier de grains et légumes d'une valeur de 20 francs.

Les personnes non adhérentes auront à participer en consacrant une adhésion à l'inscription pour un somme de 10 fr., qui leur donnera droit à tous les avantages de la Société, notamment la participation gratuite d'un panier de grains et légumes d'une valeur de 20 francs.

Les personnes non adhérentes auront à participer en consacrant une adhésion à l'inscription pour un somme de 10 fr., qui leur donnera droit à tous les avantages de la Société, notamment la participation gratuite d'un panier de grains et légumes d'une valeur de 20 francs.

Les personnes non adhérentes auront à participer en consacrant une adhésion à l'inscription pour un somme de 10 fr., qui leur donnera droit à tous les avantages de la Société, notamment la participation gratuite d'un panier de grains et légumes d'une valeur de 20 francs.

Les personnes non adhérentes auront à participer en consacrant une adhésion à l'inscription pour un somme de 10 fr., qui leur donnera droit à tous les avantages de la Société, notamment la participation gratuite d'un panier de grains et légumes d'une valeur de 20 francs.

Les personnes non adhérentes auront à participer en consacrant une adhésion à l'inscription pour un somme de 10 fr., qui leur donnera droit à tous les avantages de la Société, notamment la participation gratuite d'un panier de grains et légumes d'une valeur de 20 francs.

Les personnes non adhérentes auront à participer en consacrant une adhésion à l'inscription pour un somme de 10 fr., qui leur donnera droit à tous les avantages de la Société, notamment la participation gratuite d'un panier de grains et légumes d'une valeur de 20 francs.

Les personnes non adhérentes auront à participer en consacrant une adhésion à l'inscription pour un somme de 10 fr., qui leur donnera droit à tous les avantages de la Société, notamment la participation gratuite d'un panier de grains et légumes d'une valeur de 20 francs.

Les personnes non adhérentes auront à participer en consacrant une adhésion à l'inscription pour un somme de 10 fr., qui leur donnera droit à tous les avantages de la Société, notamment la participation gratuite d'un panier de grains et légumes d'une valeur de 20 francs.

Les personnes non adhérentes auront à participer en consacrant une adhésion à l'inscription pour un somme de 10 fr., qui leur donnera droit à tous les avantages de la Société, notamment la participation gratuite d'un panier de grains et légumes d'une valeur de 20 francs.

Les personnes non adhérentes auront à participer en consacrant une adhésion à l'inscription pour un somme de 10 fr., qui leur donnera droit à tous les avantages de la Société, notamment la participation gratuite d'un panier de grains et légumes d'une valeur de 20 francs.

Les personnes non adhérentes auront à participer en consacrant une adhésion à l'inscription pour un somme de 10 fr., qui leur donnera droit à tous les avantages de la Société, notamment la participation gratuite d'un panier de grains et légumes d'une valeur de 20 francs.

Les personnes non adhérentes auront à participer en consacrant une adhésion à l'inscription pour un somme de 10 fr., qui leur donnera droit à tous les avantages de la Société, notamment la participation gratuite d'un panier de grains et légumes d'une valeur de 20 francs.

Les personnes non adhérentes auront à participer en consacrant une adhésion à l'inscription pour un somme de 10 fr., qui leur donnera droit à tous les avantages de la Société, notamment la participation gratuite d'un panier de grains et légumes d'une valeur de 20 francs.

Les personnes non adhérentes auront à participer en consacrant une adhésion à l'inscription pour un somme de 10 fr., qui leur donnera droit à tous les avantages de la Société, notamment la participation gratuite d'un panier de grains et légumes d'une valeur de 20 francs.

Les personnes non adhérentes auront à participer en consacrant une adhésion à l'inscription pour un somme de 10 fr., qui leur donnera droit à tous les avantages de la Société, notamment la participation gratuite d'un panier de grains et légumes d'une valeur de 20 francs.

Les personnes non adhérentes auront à participer en consacrant une adhésion à l'inscription pour un somme de 10 fr., qui leur donnera droit à tous les avantages de la Société, notamment la participation gratuite d'un panier de grains et légumes d'une valeur de 20 francs.

Les personnes non adhérentes auront à participer en consacrant une adhésion à l'inscription pour un somme de 10 fr., qui leur donnera droit à tous les avantages de la Société, notamment la participation gratuite d'un panier de grains et légumes d'une valeur de 20 francs.

Les personnes non adhérentes auront à participer en consacrant une adhésion à l'inscription pour un somme de 10 fr., qui leur donnera droit à tous les avantages de la Société, notamment la participation gratuite d'un panier de grains et légumes d'une valeur de 20 francs.

Les personnes non adhérentes auront à participer en consacrant une adhésion à l'inscription pour un somme de 10 fr., qui leur donnera droit à tous les avantages de la Société, notamment la participation gratuite d'un panier de grains et légumes d'une valeur de 20 francs.

Les personnes non adhérentes auront à participer en consacrant une adhésion à l'inscription pour un somme de 10 fr., qui leur donnera droit à tous les avantages de la Société, notamment la participation gratuite d'un panier de grains et légumes d'une valeur de 20 francs.

Les personnes non adhérentes auront à participer en consacrant une adhésion à l'inscription pour un somme de 10 fr., qui leur donnera droit à tous les avantages de la Société, notamment la participation gratuite d'un panier de grains et légumes d'une valeur de 20 francs.

Les personnes non adhérentes auront à participer en consacrant une adhésion à l'inscription pour un somme de 10 fr., qui leur donnera droit à tous les avantages de la Société, notamment la participation gratuite d'un panier de grains et légumes d'une valeur de 20 francs.

Les personnes non adhérentes auront à participer en consacrant une adhésion à l'inscription pour un somme de 10 fr., qui leur donnera droit à tous les avantages de la Société, notamment la participation gratuite d'un panier de grains et légumes d'une valeur de 20 francs.

Les personnes non adhérentes auront à participer en consacrant une adhésion à l'inscription pour un somme de 10 fr., qui leur donnera droit à tous les avantages de la Société, notamment la participation gratuite d'un panier de grains et légumes d'une valeur de 20 francs.

Les personnes non adhérentes auront à participer en consacrant une adhésion à l'inscription pour un somme de 10 fr., qui leur donnera droit à tous les avantages de la Société, notamment la participation gratuite d'un panier de grains et légumes d'une valeur de 20 francs.

Les personnes non adhérentes auront à participer en consacrant une adhésion à l'inscription pour un somme de 10 fr., qui leur donnera droit à tous les avantages de la Société, notamment la participation gratuite d'un panier de grains et légumes d'une valeur de 20 francs.

Les personnes non adhérentes auront à participer en consacrant une adhésion à l'inscription pour un somme de 10 fr., qui leur donnera droit à tous les avantages de la Société, notamment la participation gratuite d'un panier de grains et légumes d'une valeur de 20 francs.

Les personnes non adhérentes auront à participer en consacrant une adhésion à l'inscription pour un somme de 10 fr., qui leur donnera droit à tous les avantages de la Société, notamment la participation gratuite d'un panier de grains et légumes d'une valeur de 20 francs.

Les personnes non adhérentes auront à participer en consacrant une adhésion à l'inscription pour un somme de 10 fr., qui leur donnera droit à tous les avantages de la Société, notamment la participation gratuite d'un panier de grains et légumes d'une valeur de 20 francs.

Les personnes non adhérentes auront à participer en consacrant une adhésion à l'inscription pour un somme de 10 fr., qui leur donnera droit à tous les avantages de la Société, notamment la participation gratuite d'un panier de grains et légumes d'une valeur de 20 francs.

Les personnes non adhérentes auront à participer en consacrant une adhésion à l'inscription pour un somme de 10 fr., qui leur donnera droit à tous les avantages de la Société, notamment la participation gratuite d'un panier de grains et légumes d'une valeur de 20 francs.

Les personnes non adhérentes auront à participer en consacrant une adhésion à l'inscription pour un somme de 10 fr., qui leur donnera droit à tous les avantages de la Société, notamment la participation gratuite d'un panier de grains et légumes d'une valeur de 20 francs.

Les personnes non adhérentes auront à participer en consacrant une adhésion à l'inscription pour un somme de 10 fr., qui leur donnera droit à tous les avantages de la Société, notamment la participation gratuite d'un panier de grains et légumes d'une valeur de 20 francs.

Les personnes non adhérentes auront à participer en consacrant une adhésion à l'inscription pour un somme de 10 fr., qui leur donnera droit à tous les avantages de la Société, notamment la participation gratuite d'un panier de grains et légumes d'une valeur de 20 francs.

Administration municipale, la réception de la Société de gymnastique « La Renaissance » et de l'« Olympique Marquois ».

Un cortège s'est formé rue Nationale. En tête se trouvaient : l'Harmonie Municipale, l'Harmonie des « Amis Réunis », la Chorale « La Renaissance » et l'O. M.

M. Bailly, maire, entouré des adjoints et des conseillers municipaux, félicita les membres de ces deux sociétés précitées pour leurs brillants succès obtenus l'un, au concours de gymnastique de Liège; l'autre, l'O. M., se classant champion de la 3^e division territoriale.

M. Demuyne et P. Lancelot, présidents, répondirent aux aimables souhaits de M. le maire et s'efforcèrent de mener leurs sociétés à d'autres succès dans l'avenir.

De nombreux succès remis et les vins d'honneur furent ensuite servis.

ETAT CIVIL. — Naissances : Jacqueline Caron, 107, rue Jean-Jaures. — Marie Meganck, 50, rue de l'Ermitage. — Alfred Leleu, 42, rue de l'Ermitage. — Jules Lamont, 68 ans, Pont de Marçq. — Georges Dewitte, 4 mois, 12, rue Saint-Joseph.

Publications. — Marcel Bonduelle, industriel, rue de Lille, et Antoinette Lejosan, sans profession, à Gibuacq (F. de C.).